



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS  
SÉANCE DU MERCREDI 15 FÉVRIER 2017 À 18 HEURES 30  
SALLE DANGOU LESCOUZERES  
(sur convocation du 8 février 2017)**

*Président*

*Nombre de conseillers : 9*

*Nombre de membres nommés : 9*

*Présents : 13*

*Absents représentés : 4*

*Absents excusés : 2*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS  
Séance du 15 février 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quinze du mois de février à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 8 février 2017, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

**Présents :**

*Mesdames Frédérique CHARPENEL, Maïté GRAFF, Corine LAFITTE, Elisabeth LARTIGUE, Pierrette MICHELENA et Françoise TROCCARD ;*

*Messieurs Pierre ATHANASE, Benoît DARETS, Michel DOFFEMONT, Alain JEAN, Pierre LAFFITTE, Alain LAVIELLE, et Yves MONGROLLE.*

**Absents représentés :**

*Madame Nelly BETAILLE a donné pouvoir à Monsieur Yves MONGROLLE, Madame Sabine RICHARD a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL, Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE et Monsieur Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Monsieur Benoît DARETS.*

**Absents excusés :**

*Messieurs Éric KERROUCHE et Pascal SCHWINDOWSKY.*



**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2016**  
**Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel**

*VU le code de l'action sociale et des familles ;*

*VU le code général des collectivités territoriales ;*

Madame la Présidente de séance invite le Conseil d'Administration à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus*  
*Pour extrait certifié conforme*  
*A Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 15 février 2017*

Pour le président,  
par délégation  
La vice-présidente,



*Charpenel*  
Frédérique Charpenel